

## Bénévoles demandés pour le Comité de discipline

Le Conseil d'administration du CCC est à la recherche de cinq membres votants pour siéger au Comité de discipline. Un membre votant est un membre en règle qui a complété une année d'adhésion continue au Club.

**Date limite pour recevoir les demandes : le 5 février 2016**

**Nota : si vous faites demande pour siéger à plus d'un comité, veuillez les indiquer en ordre de préférence.**

Si vous désirez poser votre candidature, veuillez transmettre votre curriculum vitae et une lettre d'accompagnement indiquant vos compétences à [ed@ckc.ca](mailto:ed@ckc.ca) avec la mention « Sélection – Comité de discipline » à la ligne objet, ou par la poste à :

Sélection – Comité de discipline  
Le Club Canin Canadien  
À l'attention du Directeur exécutif  
200 Ronson Drive, bureau 400  
Etobicoke (Ontario) M9W 5Z9

### Comité de discipline

Le Comité de discipline, composé de cinq membres, agit comme organisme quasi judiciaire qui statue sur des questions se rapportant aux règlements administratifs, règlements, procédures et politiques du Club Canin Canadien. Des précisions sur le rôle et les pouvoirs du Comité de discipline figurent au chapitre 15 des [Règlements administratifs](#).

Le Comité de discipline se réunit deux ou trois jours par année en fonction du nombre de dossiers présentés. Les réunions ont habituellement lieu pendant les fins de semaine. Conformément à la politique en vigueur, les frais des déplacements pour assister aux réunions sont remboursés et une indemnité quotidienne est prévue pour les frais d'hébergement et les repas associés aux réunions.

Une expérience professionnelle auprès des tribunaux ou des antécédents dans le domaine juridique seraient un atout étant donné la nature quasi judiciaire du comité. Le Conseil d'administration a établi des [critères de sélection](#) des candidats pour le Comité de discipline et le Comité d'appel.